

REUNION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
LUNDI 16.10.2023

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART,
D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusés : M. FORGET, F. WINAND, B. DUMONT

1. ORGANE D'ADMINISTRATION DE LA RACVBL.

- a) Comme après chaque élection, il est demandé si des administrateurs veulent changer de fonction. Après discussion, il est conclu qu'à partir du moment où l'organe d'administration fonctionne bien avec les fonctions telles qu'elles sont attribuées, il n'y a pas d'intérêt à y modifier quoi que ce soit. Il en est de même pour la commission beach-volley, même si actuellement, le beach-volley est au point mort, rien ne dit que dans un proche avenir, cette activité reprenne un nouvel essor. Donc, il est conseillé de maintenir la commission, et son responsable pourra prêter main forte à d'autres commissions, ce qu'il fait d'ailleurs déjà.

2. COMMISSION TECHNIQUE.

- a) L'ADEPS n'ayant pas donné son accord pour une participation de 50 personnes au stage de Toussaint, 3 garçons et une fille n'ont pas pu y être intégrés.
- b) Quant à la participation future de la prochaines aux inter-provinces, il est trop tôt pour se prononcer. Lors du dernier entraînement provincial, il n'y avait que 6 garçons.

3. COMMISSION DES RENCONTRES.

- a) L'introduction de nouvelles équipes en P3 dames n'a à notre connaissance posé aucun problème aux clubs.
- b) Les séries de P3 dames sont maintenant complètes.
- c) Le club de For-March ayant aussi inscrit une équipe la P4M est elle aussi complète.
- d) Une nouvelle version de VolleySpyke V126 a été téléchargé le 14/10/23.
- e) A l'issue du match de P1 dames opposant l'équipe d'Athus-Messancy B à l'équipe de Bouillon, le coach local a eu des propos assez forts envers la coach de Bouillon. Ces propos font suite à des agressions verbales subies par ses joueuses durant le match. Une longue discussion a eu lieu au sujet de ce fait de match et un administrateur s'étonne qu'à notre niveau, nous n'ayons aucun pouvoir pour sanctionner ces comportements. Nous ne pouvons que déclarer que de tels comportements ne sont pas acceptables. Mais il lui est rappelé que si nous n'avons pas le pouvoir de sanctionner, l'arbitre peut le faire, mais pour ce faire, il aurait fallu que la capitaine au jeu intervienne et lui signale les faits. Il est même possible de déclarer à l'arbitre qu'un rapport relatif aux faits sera fait. La remarque sera alors faite sur la feuille d'arbitre. Une information sera faite aux clubs pour leur rappeler le règlement en la matière.
- f) Cette saison la province de Luxembourg sera chargée d'organiser les finales francophones des jeunes. Le samedi 18.05.2024, elle recevra les garçons U17 et le dimanche 19.05.2024, les U19. Après discussion, comme tous les clubs ne disposent pas de 3

terrains, pour donner la chance à tous, il est décidé de lancer un appel aux clubs qui souhaiteraient d'organiser une journée, soit dans leurs installations, soit dans d'autres installations, de se faire connaître pour le 15.11.2023 au plus tard. Naturellement, il y a un cahier des charges à respecter. Un courrier sera adressé à tous les clubs, accompagné de ce cahier des charges de manière à ce qu'ils puissent décider en connaissance de cause.

4. COMMISSION D'ARBITRAGE.

- a) 6 candidats arbitres pouvaient passer l'examen d'arbitre. 4 se sont présentés et 3 ont réussi. Ils proviennent des clubs d'Habay, Stabulois et La Vierre.
- b) Malheureusement, ces arbitres ne seront pas tous disponibles.

5. COMMISSION LOISIR.

- a) Il semblerait que des équipes alignent des joueurs qui ne figurent pas sur la liste des joueurs, ce qui n'est pas autorisé.
- b) Le club de Pétange éprouve des difficultés à reconnaître le type de licence que les joueurs doivent avoir pour pouvoir être aligné en loisir. Un joueur disputant le championnat Novotel ligue, qui est le championnat national au Luxembourg, est aligné dans l'équipe loisir.

6. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) Le secrétaire demande si les statuts tels qu'ils ont été présentés aux clubs sont bien ceux qui peuvent être publiés au Moniteur belge, bien sûr pas au niveau du texte qui a été validé par l'AG, mais bien au niveau de la présentation. Le responsable confirme. Ils seront donc publiés tels quels.

7. TRESORERIE.

- a) A ce jour, les entrées sont supérieures de 2.500€ aux sorties. Ce qui s'explique par le paiement des participations au stage de Toussaint.
- b) Le trésorier demande que toutes les commissions lui transmettent pour fin octobre les différents frais à charge des clubs, une 1^{ère} facturation étant fixée pour début novembre.

8. COMMISSION MINI-VOLLEY.

- a) 40 enfants ont participé à la 1^{ère} journée de mini-volley. Ils ont passé une belle journée. Cependant, la date du 1^{er} octobre était peut-être un peu tôt dans la saison.
- b) Plusieurs clubs se sont manifestés pour organiser une journée dans leurs installations.
- c) Un bilan de ce qui a été utilisé et un budget du matériel à acquérir, dont des ballons, seront établis pour la prochaine réunion.

9. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 18.09.2023 ainsi que celui de l'AG du 02.10.2023 sont approuvés.

- b) Il est rappelé que les équipes évoluant aux championnats à partir de la promotion, doivent aligner dans leur province, s'ils veulent éviter l'amende de la FVWB, une équipe de même sexe dans une compétition, quelle qu'elle soit.
- c) Pour aguerrir les jeunes à l'arbitrage, il est proposé de leur permettre d'aller arbitrer en P4 et la province pourrait prendre en charge 2 arbitrages à sa charge. Cette proposition fera l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un prochain OA.

Fin de la réunion : 22h00